

## SOMMAIRE De Nota Bene

Enseignement pro et  
mixité des publics scolaires

## Supplément n° 5 à BAC n° 43

Directrice de la Publication  
Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175  
N° ISSN : en instance

CONCEPTION &  
REALISATION  
au siège  
5, rue Clisson 75013 PARIS

## Enseignement pro et mixité des publics scolaires

Après la mixité des « genres » dans les établissements scolaires, acquise plus ou moins rapidement après mai 68, il est question de voir s'y réaliser la mixité sociale, puis, maintenant, celle des publics. Et ne pas oublier la « mixité » école publique/ école privée que préconisent certains partis politiques !

La mixité des publics scolaires est toutefois protéiforme et chacune de ses formes impliquent des choix politiques : plus ou moins ou autant de filles que de garçons dans telle section ? La politique de la statistique est en embuscade ! Mixité des états de santé des élèves (Pass, Ulis) ; voire mixité judiciaire quand l'établissement accueille des jeunes repris de justice ... Il y faut des précautions, des équipements, des encadrements adéquats. Mixité des âges, mixité des niveaux dans une même classe ? Ou c'est la ruralité de l'école de la IIIème République qui refait surface, ou ce sont les expérimentations de certains pédagogistes qui tentent de prévaloir. Cette liste de la mixité des publics scolaires n'est évidemment pas exhaustive !

Ici, ce qui guide le SNCA e.i.L. Convergence, c'est de clarifier la question des publics scolaires de l'enseignement professionnel public préparant au CAP et bac pro\* ; non seulement il faut cette clarification afin que l'image de l'enseignement professionnel ne soit pas brouillée encore plus qu'elle l'est déjà, mais elle est nécessaire, aussi, à la reconnaissance professionnelle des personnels, à leur dignité et à celle des élèves de l'enseignement pro, tant dans les LP que dans les établissements labellisés « lycée des métiers ».

Le SNCA e.i.L. et sa commission ouvrière AAPLP avaient pris l'engagement, en février dernier, de tenter cette clarification à propos du paragraphe suivant : « L'intersyndicale a constaté un désaccord entre nos organisations et l'ARF\*\* en ce qui concerne la mixité contrainte des publics au sein des sections de CAP ou de bac pro. Nous continuons à penser que celle-ci n'est pas compatible avec un enseignement de qualité car elle génère de très nombreuses difficultés », tiré du communiqué d'une improbable intersyndicale, texte qui a provoqué la parution sur le site [www.snca-nat.com](http://www.snca-nat.com) du sarcastique « **Treize à table ! Qui est Judas ?** ».

Les points litigieux du paragraphe sont « la mixité contrainte » et son incompatibilité « avec un enseignement de qualité car elle génère de très nombreuses difficultés ».

Première question : de quelle mixité s'agit-il dans les sections de formation initiale d'enseignement pro ? Celle des publics scolaires selon leurs parcours, leurs âges, leurs acquis, « l'année » ou niveau de leur cursus ? Celle des acteurs qui envoient ou reçoivent ces divers publics dans les établissements ?

Deuxième question : Quel rapport entretiennent la qualité et la difficulté scolaires ? Serait-ce que la bonne qualité scolaire est incompatible avec les difficultés que rencontrent les publics divers qui en bénéficient ? Ou est-ce que la mixité scolaire détruirait la qualité de l'enseignement ? Dans ce cas, pourquoi ?

Attaché à l'existence et à la défense de la MGIEN qui ramène dans le cursus de la formation initiale des jeunes non diplômés de 16 ans et plus, le SNCA e.i.L. Convergence ne saurait refuser à quiconque le droit à une formation initiale que, pour diverses raisons, certains n'ont pu acquérir. Est-ce là qu'il faut régler son sort à la « contrainte » ? Si le droit à reprendre le cours d'une formation initiale interrompue est incontestable, il ne peut s'accommoder d'une obligation de la reprendre selon un schéma qui lui serait imposé : les flux de l'orientation, telle qu'elle est pratiquée, causent suffisamment de dégâts pour que ses recettes malencontreuses soient absolument récusées quand il y a retour vers la scolarisation.

Il y faut, au contraire, un projet personnel et réaliste de celle ou celui qui revient à la scolarisation ; il y faut un projet d'établissement élaboré par les personnels permettant ce retour ; il y faut la prise en compte de ces projets de la part de ceux qui sont en charge de la réorientation vers la formation initiale.

Sinon, ce « retour » à la formation initiale de jeunes - ou moins jeunes - adultes au milieu d'adolescents se fera sur des non-dits, à l'instar des silences des Treize, dont le moindre n'est pas la possibilité de la prédation sexuelle : le SNCA e.i.L. Convergence, lui, appelle un chat, un chat !

Un droit à la reprise de la formation initiale s'accompagne nécessairement du devoir d'en respecter les obligations : assiduité, évaluation, intégration consentie à la communauté scolaire.

C'est là, qu'à côté des responsables du système éducatif, interviennent les politiques régionales et préfectorales. Si ces politiques consistent à se débarrasser de cas sociaux ou psychologiques en s'en déchargeant sur l'École, ou à utiliser à meilleur rendement les locaux dont la charge incombe aux régions, évidemment le retour dans la formation initiale sera voué à l'échec ; et, qui plus est, la communauté scolaire en sera gravement perturbée. Est-ce ce risque là que dénoncent les auteurs du communiqué faisant état des « très nombreuses difficultés » qu'entraîne cette « mixité contrainte » ? Auquel cas, ils n'ont pas tort.

Mais si la mixité, l'hétérogénéité des publics scolaires sont sui generis sources de difficultés, tous les établissements scolaires, et pas seulement les LP et les lycées des métiers sont logés à la même enseigne.

Pourquoi ne pas plutôt envisager la réalité en inversant le point de vue ? Dans une classe préparant au CAP ou au bac pro, il y a, de fait, non seulement l'hétérogénéité, y compris par rapport aux publics des autres établissements scolaires des environs, mais aussi la difficulté scolaire et la difficulté sociale. Qu'à une cohorte d'âge à peu près cohérente, ayant une culture propre à cet âge, se joignent quelques individualités plus âgées, ayant eu des parcours différents, une autre histoire, mais volontaires pour s'astreindre aux mêmes « contraintes » et aux mêmes objectifs pédagogiques, en quoi cela serait-il nécessairement néfaste à la classe toute entière et à la réussite de chacun de ses membres ? Outre le « tutorat » qui peut ainsi jouer son rôle, il y a une émulation possible qui n'est pas à rejeter, une expérience « intergénérationnelle » vécue dans un travail, dans un effort qui sont les mêmes pour tous, ce qui n'a rien d'incompatible avec le succès au CAP, au DI ou au bac pro.

Encore une fois, cette mixité des publics scolaires ne saurait être le produit de ces flux pernicieux qui, d'autorité, assignent à chacun sa place, même si celui qu'on y installe n'en veut pas.

Il y faut, au contraire, une volonté et une pratique contractuelles entre les parties : celle qui bénéficie du retour dans la formation initiale, celle qui propose ce retour, celle qui le permet par son enseignement. Sinon, cela ne marchera pas.

Il y faut aussi, impérativement, le pilotage par la seule Education Nationale<sup>\*\*\*</sup>. Procédure contractuelle, certes ; mais un seul pilote, le seul habilité, compétent et qualifié : l'institution scolaire, ses personnels, ses maîtres.

La « mixité des publics scolaires », telle que l'a décriée la bande des Treize a permis, au moins, au SNCA e.i.L. Convergence de rappeler :

1. que les pratiques actuelles de l'orientation scolaire sont ineptes et injustes ;
2. que, dans toutes les procédures de formation initiale, c'est l'École de la République qui peut et doit seule en proposer les modalités et les contenus.

Commission ouvrière AAPLP

\* C'est une question équivalente que posent le collège unique et ses classes surchargées.

\*\* Association des Régions de France qui avait reçu les treize signataires du communiqué.

\*\*\* L'école de la seconde chance, en dépit des assurances du premier ministre FILLON, ignore complètement l'Education Nationale.